

Image not found or type unknown



supression de mon poste sans en etre avertie

Par **chuimarie**, le **11/01/2010** à **19:23**

Bonsoir,

Vendredi dernier, l'équipe dans laquelle je faisais partie déménageait les bureaux pour partir sur un autre site. Départ prévu à 12h. A 10h00 mon hiérarchique me convoque pour me dire que je ne pars pas avec eux car mon poste est supprimé. Aujourd'hui je fais le travail d'une intérimaire qui était prévue dans un autre service en attendant de me trouver un autre poste. Est-ce légal?

Merci de vos conseils.

Par **miyako**, le **12/01/2010** à **10:20**

Si c'est un poste similaire ,avec le même salaire ,rien à dire ,simplement ,il faudra que l'employeur vous informe officiellement par écrit(simple formalité ,non obligatoire).
suji Kenzo